

**Le Président,**

Vu le code de l'éducation, articles D 612-1 à D612-1-35 ;  
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts de France ;  
Vu la proposition du directeur de l'Institut Sociétés et Humanités ;

**Arrête**

**Article 1** Sont désignés membres de la Commission d'Admission Parcoursup 2022 pour la Licence Lettres

Responsable pédagogique **Vassil MOSTROV**

Membre : **Jean-Eudes GIROT**

**Article 2** Le présent arrêté est d'application immédiate.

**Article 3** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, et publié au recueil des actes réglementaires tenus par la Direction Générale.

**Article 4** Le directeur de l'Institut Sociétés et Humanités est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 11 mai 2022

Le Président de  
l'Université Polytechnique Hauts-de-France  
Professeur Abdelhakim ARTIBA

